

Notes pratiques

Sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Sécurité de l'information

Aujourd'hui, la sécurité de l'information est une des grandes préoccupations des organisations. Ceci est aussi vrai à l'Université de Saint-Boniface. Les technologies de l'information sont devenues plus omniprésentes – elles soutiennent presque tous les aspects de l'organisation; manipulation et stockage de l'information dont l'organisation dépend pour sa survie.

L'intérêt croissant porté à la sécurité de l'information tient principalement à la prolifération des menaces à l'information (cybermenaces) et à la multiplication des exigences réglementaires en matière de protection de l'information (ex. la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*). Les menaces à la sécurité de l'information sont globales et visent toutes les organisations qui possèdent ou utilisent des informations électroniques.

L'erreur humaine provoque une augmentation alarmante des atteintes à la protection des données. Par exemple, les employés non informés des dangers de cybermenaces peuvent nuire à un réseau sécurisé en répondant à des courriels d'hameçonnage, en visitant des pages Web infectées par un programme de logiciels malveillants ou en stockant leurs informations confidentielles dans un lieu de stockage non sécurisé.

La plupart des gens considèrent la sécurité de l'information est seulement un problème technologique. Cela ne pourrait pas être plus éloigné de la vérité. La vigilance de l'utilisateur est un aspect important contre la lutte des menaces. Les utilisateurs doivent s'approprier de leurs données et de les protéger et cela en apprenant davantage à ce sujet. Je vous invite tous à suivre la formation qui se trouve sur eCampus qui aborde le sujet de cybermenace dans le but de protéger les données de l'USB.

eCAMPUS - <https://ecampus.ustboniface.ca/>

 **Soyez attentif à la vie privée** 

Pour toute question concernant la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)* et la *Loi sur les renseignements médicaux personnels (LRMP)*, veuillez communiquer avec Carole Pelchat, coordonnatrice du Bureau de la protection de la vie privée, au poste 398.



*La sécurité de
l'information est la
responsabilité de tous*